

**PUBLICITE PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UN TITRE  
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT POUR  
L'INSTALLATION D'UN STAND DE PHOTOS A L'ANCIENNE**  
(Article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques)

La Ville de Biarritz a reçu une demande d'occupation du domaine public pour l'installation d'un stand de photographie à l'ancienne, sur la Grande Plage et la Côte des basques.

Compte tenu de la courte durée de l'occupation demandée et s'agissant d'une expérimentation, la Ville de Biarritz procède par la présente, conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), à une publicité préalable à la délivrance du titre d'occupation de nature à permettre la manifestation d'un intérêt pertinent et à informer les candidats potentiels sur les conditions générales d'attribution.

<b>PRINCIPALES CARACTERISTIQUES</b>	
Titre d'occupation envisagé	Convention d'occupation temporaire du domaine public en application de l'article 2122-1 du Code général de la propriété des personnes publiques
Dépendance domaniale concernée	Grande Plage près du glacier Cote des Basques près des tentes de surf Surface : 5 m2
Durée envisagée	La convention sera conclue pour une durée de 2 mois, en Juillet et Aout 2024, les après midis de 15 à 19h.
Nature de l'activité exercée	Photographie
Montant de la redevance	Sur la base du tarif artistes peintres, sur Juillet et Aout, au prorata de la surface utilisée (pour info, en 2023 : 337€/mois pour 12 m2)
Renseignements	Service commerce tourisme Ville de Biarritz
Adresse à laquelle les manifestations d'intérêt pertinents doivent être envoyées	<a href="mailto:marche@biarritz.fr">marche@biarritz.fr</a>
Date limite d'envoi des manifestations d'intérêt	03/04/2024 12 heures